



# Vétérinaires 2022

## Impressum

Date :	août 2023
Contact :	Office fédéral de la santé publique OFSP Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne medreg@bag.admin.ch
Rédaction :	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
Remarque :	les évaluations et les présentations ont été révisées à partir de l'année statistique 2020 par rapport aux versions des années précédentes

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Formation</b>	<b>3</b>
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2022 .....	3
1.2	Diplômes reconnus en 2022.....	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2011 .....	5
<b>2</b>	<b>Autorisations de pratiquer</b>	<b>6</b>
2.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2022.....	6
2.2	Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014 .....	7
2.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014.....	8

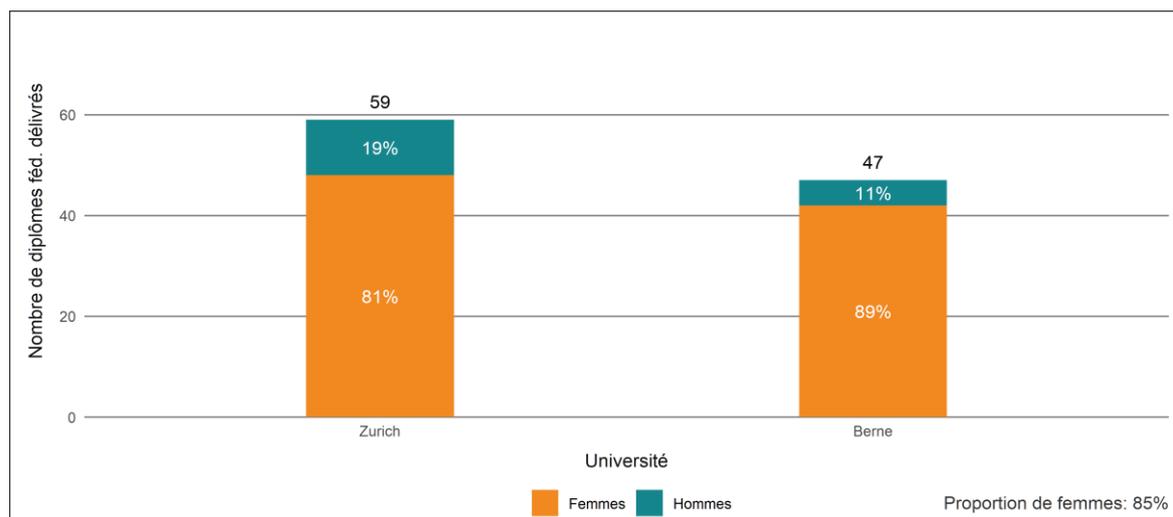
# 1 Formation

## 1.1 Titres fédéraux délivrés en 2022

106 titres fédéraux de médecine vétérinaire ont été délivrés en 2022(cf. figure 1).

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral est de 85 %. L'âge moyen des étudiants au moment de passer leur diplôme était de 27 ans ; il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes.

**Figure 1** : Diplôme fédéraux de médecine vétérinaire délivrés en 2022, par université



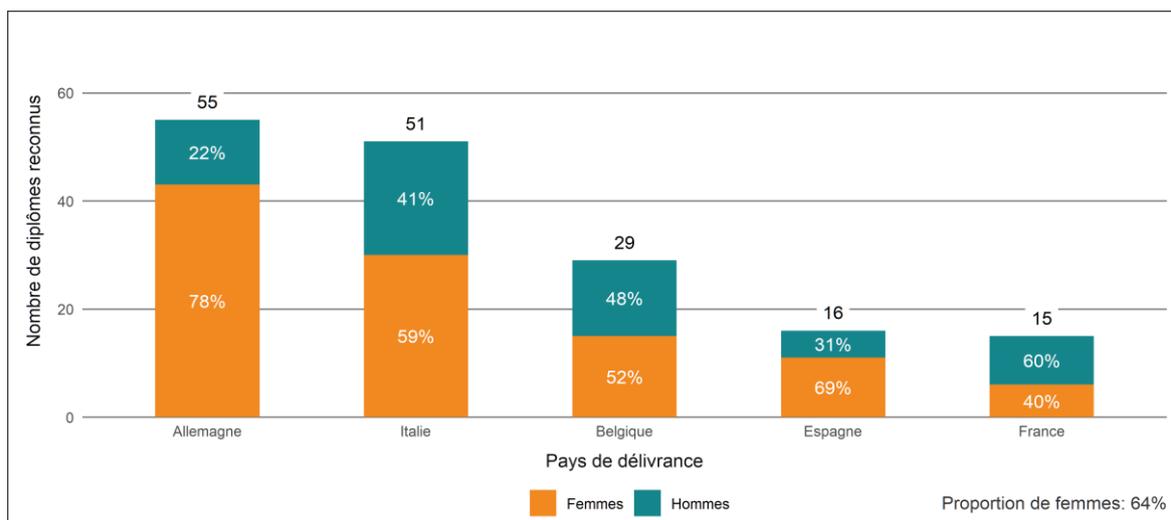
Source : Registre des professions médicales OFSP

## 1.2 Diplômes reconnus en 2022

212 diplômes en médecine vétérinaire ont été reconnus en 2022. La figure 2 montre les cinq pays d'où proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse. 78 % (166) des diplômes reconnus ont été obtenus dans ces cinq États. Les 22 % (46) restants ont été décernés par 13 autres pays.

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme reconnu est de 64 %. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 35 ans, ce qui correspond en moyenne à 8 ans de plus que l'âge des personnes au moment de recevoir un diplôme fédéral.

**Figure 2** : Diplômes reconnus en médecine vétérinaire en 2022 – Top 5 pays de délivrance



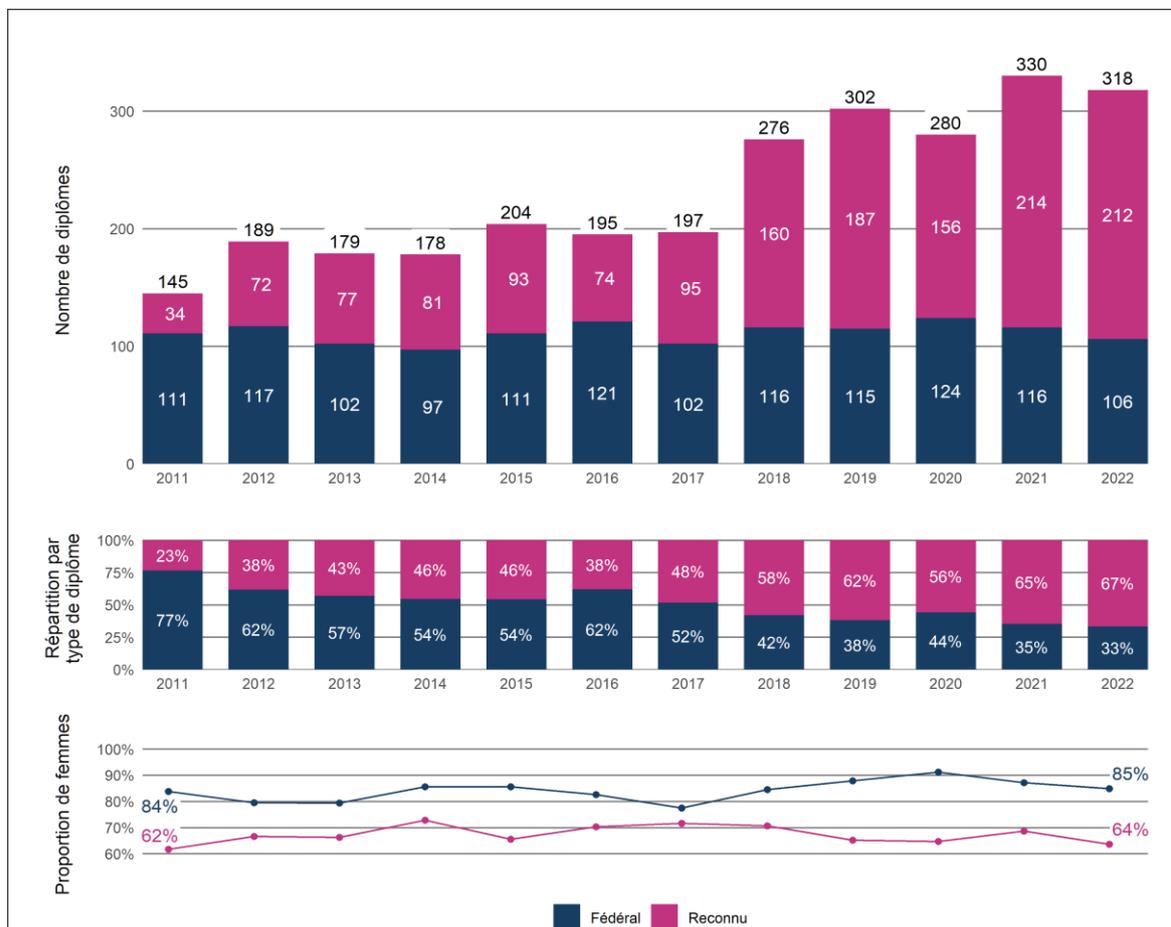
Source : Commission des professions médicales

### 1.3 Évolution des diplômes depuis 2011

Depuis 2011, les universités suisses ont décerné 1338 diplômes fédéraux en médecine vétérinaire, et la Commission des professions médicales en a reconnu 1455. Le nombre de diplômes reconnus a fortement augmenté entre 2011 et 2022 (de 23 % à 67 % ; cf. figure 3).

Depuis 2011, la proportion de femmes oscille entre 80% et 90% pour les diplômes fédéraux et entre 60% et 70% pour les diplômes reconnus.

Figure 3 : Evolution des diplômes fédéraux et reconnus en médecine vétérinaire depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

## 2 Autorisations de pratiquer

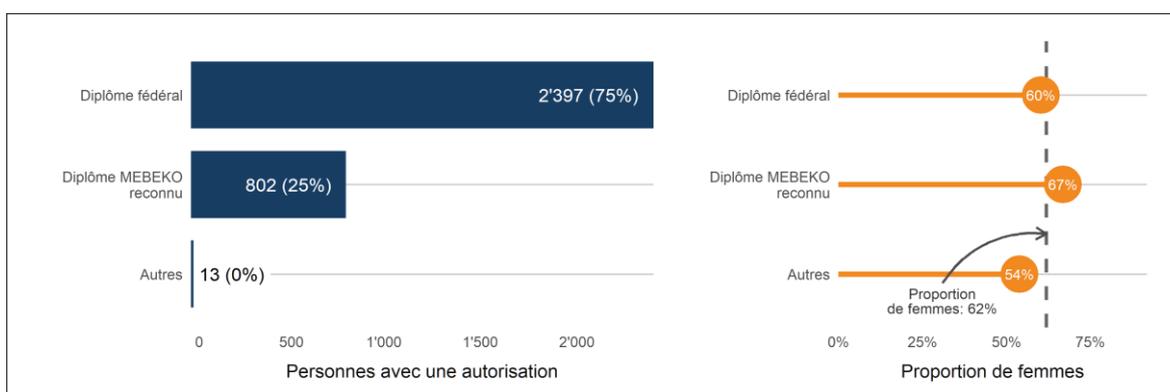
### 2.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2022

Au 31 décembre 2022, 3212 vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle<sup>1</sup> étaient enregistrés dans le MedReg, 712 d'entre eux disposant d'une autorisation dans plus d'un canton.

75 % des vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 25 % d'un diplôme reconnu. Les femmes représentent 62 % des titulaires d'une autorisation de pratiquer (cf. figure 4).

Leur âge moyen était de 52 ans, les femmes étant en moyenne 7 ans plus jeunes (49 ans) que les hommes (56 ans).

**Figure 4** : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2022, par type de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

<sup>1</sup> Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

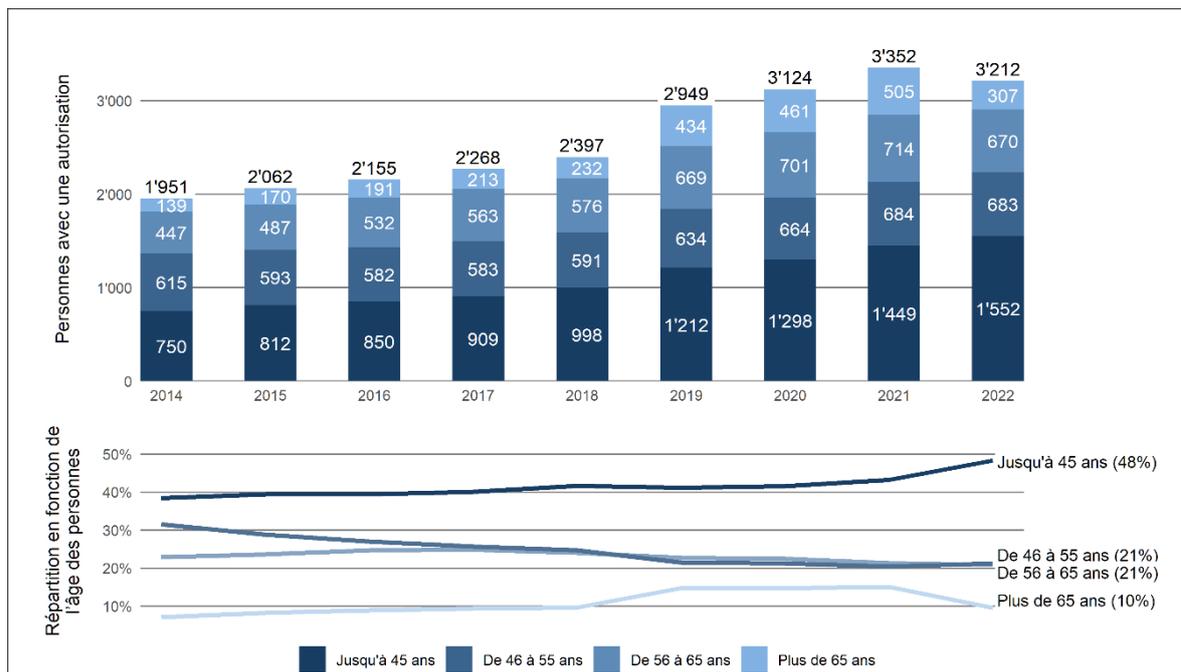
## 2.2 Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de vétérinaire au bénéfice d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 65 % entre 2014 et 2022 (de 1951 à 3212 ; cf. figure 5).

Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées mais inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes. C'est pourquoi l'augmentation du nombre d'autorisations de pratiquer est plus importante pour ces trois années.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse pour les années 2019 à 2021. Le nombre de titulaires âgés de 65 ans et plus a augmenté, en partie suite à l'enquête.

**Figure 5 :** Nombre de vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée depuis 2014, par âge



Remarques : pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées mais inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes, ce qui explique la forte hausse du nombre de titulaires d'une autorisation de pratiquer et du nombre de titulaires de plus de 65 ans entre 2018 et 2019 et la baisse entre 2021 et 2022.

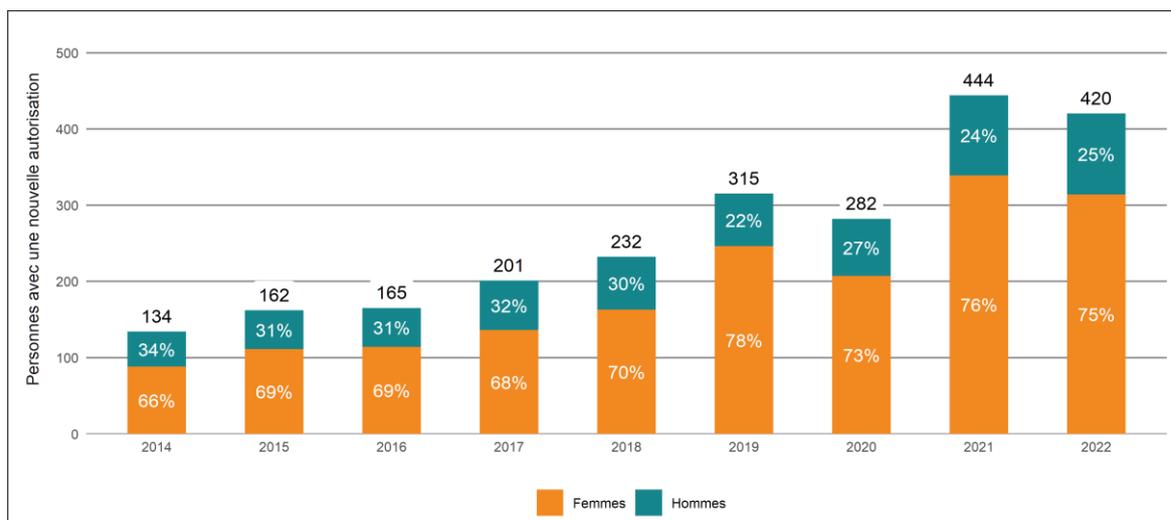
Source : Registre des professions médicales OFSP

## 2.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014

En 2022, 420 vétérinaires ont obtenu 502 autorisations délivrées par les différentes autorités cantonales. 43 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2022, une augmentation nette de 355 personnes.

La figure 6 présente l'évolution du nombre de vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, les personnes exerçant une profession médicale qui sont employées dans un cabinet médical ou une pharmacie doivent, elles aussi, obtenir une autorisation si elles travaillent sous leur propre responsabilité professionnelle. C'est pourquoi l'augmentation du nombre des nouvelles autorisations de pratiquer est plus importante en 2021 que les années précédentes. La proportion de femmes a augmenté depuis 2014 et était de 75 % en 2022.

**Figure 6 :** Vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

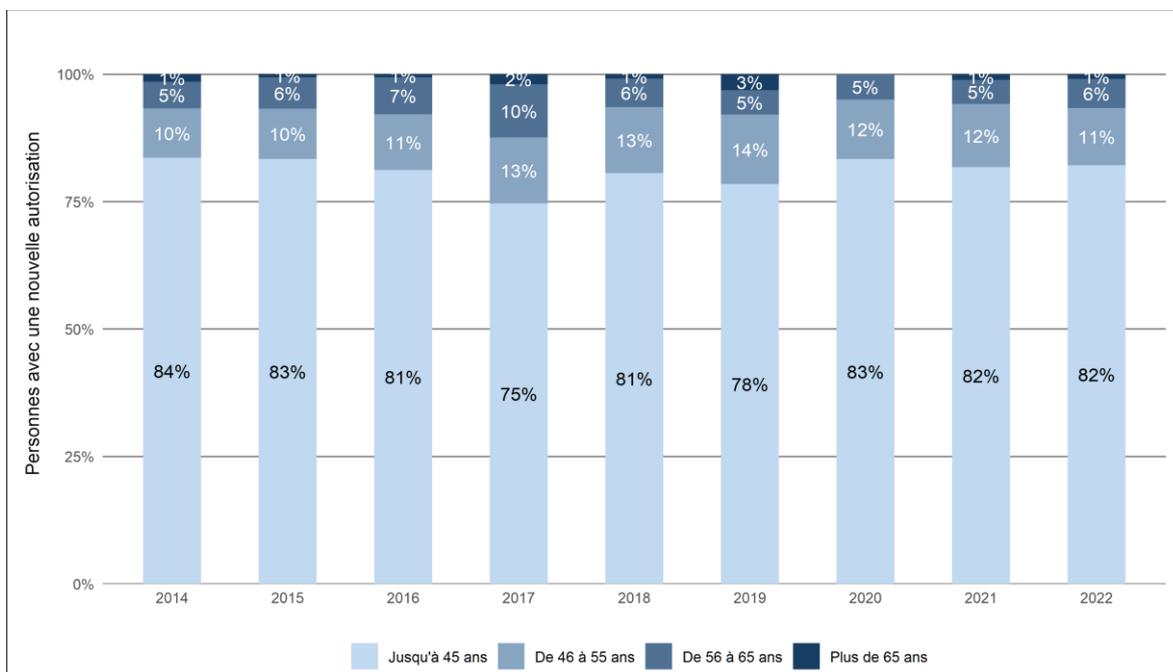


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 420 vétérinaires ayant obtenu en 2022 une nouvelle autorisation de pratiquer, 38 % sont titulaires d'une diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

La pyramide des âges des vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer est relativement constante depuis 2014 (cf. figure 7). A l'exception de l'année 2017, près de 80 % des personnes ont 45 ans ou plus au moment d'obtenir l'autorisation de pratiquer.

**Figure 7 : Vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge**



Source : Registre des professions médicales OFSP